AFRICA ECORACE®

RÈGLEMENT CLASSIC

#AER24

V1.0

SOMMAIRE

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE P. 3

ART1. ORGANISATION P. 3

ART 2. DÉFINITIONS P. 4

ART 3. VÉHICULES P. 5

ART 4. SYSTÈME DE SUIVI SÉCURITÉ ET NAVIGATION P. 5

ART 5. ENGAGEMENTS P. 6

ART 6. CONDUITE ET COMPORTEMENT P. 8

ART 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE P. 9

ART 8. SÉCURITÉ DES CONCURRENTS P. 11

ART 9. IDENTIFICATION DES VÉHICULES ET PUBLICITÉ P. 12

ART 10. ASSURANCE P. 14

ART 11. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES P. 12

ART 12. VÉRIFICATIONS P. 15

ART 13. ZONE D'ASSISTANCE/BIVOUAC P. 16

ART 14. PARC FERMÉ P. 15

ART 15. RÉSULTATS ET CLASSEMENTS P. 17

ART 16. RÉCLAMATIONS ET APPELS P. 18

ANNEXES P. 19

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

1er novembre 2023	Clôture des engagements
29 & 30 décembre 2023	Vérifications administratives & techniques à Menton - France, Stade Rondelli
	Parc Fermé à Monaco – Principauté de Monaco
30 décembre 2023 – 19h	Cérémonie officielle à Monaco – Principauté de Monaco
31 décembre 2023	Embarquement bateau à Sète - France de tous les véhicules et participants inscrits
1er janvier 2024	Affichage des autorisés à prendre le départ et liste de départ de la 1ère spéciale
	Briefing général obligatoire
	Distribution du Road-book, étape 1
2 janvier 2024	Débarquement à Nador – Maroc
Du 2 au 14 janvier 2024	12 jours à travers le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal
7 janvier 2024	Journée de repos à Dakhla – Maroc
14 janvier 2024	Arrivée au Lac Rose – Sénégal
	Cérémonie de remise des prix au Lac Rose – Sénégal
	Embarquement des véhicules au port de Dakar - Sénégal

ART1. ORGANISATION

L'Association Sportive Déserts Aventures organise, avec le concours de la SARL OCT, la 1ère édition de l'**AFRICA ECO RACE CLASSIC**, épreuve iinscrite au calendrier national de la FSAM (Fédération Sénégalaise de Sport Automobile et Motocycliste) avec participation étrangère autorisée qui se disputera du 30 décembre 2023 au 14 janvier 2024, sous l'égide des pays traversés : le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal.

L'épreuve est disputée conformément :

1. Au présent Règlement et à ses Additifs, publiés par l'organisateur avant les vérifications par le Comité d'Organisation qui en font partie intégrante et en sont indissociables et auxquels tous les Participants se sont engagés à se soumettre ;
2. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement seront annoncés par voie d'Additifs datés et numérotés.

Numéro de visa de l'épreuve :

1.1 LANGUE OFFICIELLE

La langue officielle est le français.
En cas de contestation sur l'interprétation des différents documents et autres publications de l'Organisateur, seuls les textes français du présent Règlement feront foi.
En cas de litige juridique, la France sera seule compétente pour toute contestation devant les tribunaux et le droit français sera seul applicable.

1.2 INTERPRÉTATION - LITIGES

Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent Règlement est interdit. En cas de litige, le Comité d'Organisation pourra notamment prendre en considération les images TV, vidéos ou photographiques et les relevés Iritrack®.

1.3 DATE D'APPLICATION

La publication du présent règlement est considérée comme officielle et effective dès sa publication sur le site internet www.africarace.com et/ou dès publication des Additifs pendant l'épreuve par le Comité d'Organisation.

1.4 COMITÉ D'ORGANISATION

Directeur Sportif :	Manfred KROISS
Coordinateur Général et Logistique :	Anthony SCHLESSER
Président de l'A.S.A. Déserts Aventures :	Régis SELLIER
Responsable de l'Épreuve :	Yves LOUBET
Responsable Technique :	Denis BÉTHOUX
Reconnaissance du parcours :	Alain LOPES

1.5 SERVICE CONCURRENTS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.
E-mail : concurrents@africarace.com - GSM : +377 6 40 62 86 03
Web: www.africarace.com

ART 2. DÉFINITIONS

L'AFRICA ECO RACE CLASSIC est une épreuve de régularité et de navigation qui se déroule en doublure de l'AFRICA ECO RACE. Ce n'est donc pas le chronomètre qui détermine le classement.

Les participants seront soumis à :

- des Zones de Régularité (ZR) où ils doivent respecter des moyennes imposées et se rapprocher d'un temps idéal en tout point du parcours.
- des Zones de Navigation (ZN) où ils doivent respecter au plus près l'itinéraire du road-book et valider des points de passage (waypoints WP) dans un temps imparti.
- des Zones de Transfert (ZT) entre ZR/ZN
- la totalité du parcours d'une étape comprenant ZR, ZN et ZT est appelé Secteur Sélectif de Régularité (SSR)
- des Liaisons entre le Bivouac du matin et un SSR ou entre la fin d'un SSR et le Bivouac du soir.

Exemple schématique :

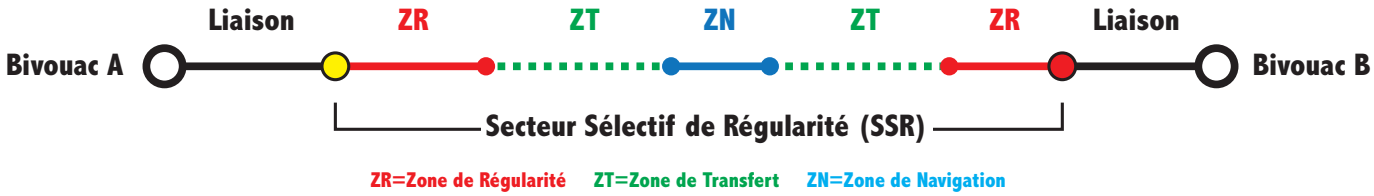

Cette figure est uniquement explicative, le nombre et la répartition des ZR, ZT et ZN peut varier d'un SSR à l'autre.

Les pénalités sont exprimées en points. Le vainqueur est celui qui totalise le moins de points à l'issue des 11 étapes que comptent le rallye. Une étape peut être composée de plusieurs ZR ou ZN séparées ou non par des itinéraires de Liaison. Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les différents contrôles et Liaisons sont indiqués sur le carton de temps remis aux équipages au Contrôle Horaire (CH) de départ de chaque étape.

2.1 BIVOUAC

1. Il s'agit d'une surface contrôlée et sécurisée, à usage privatif dans le cadre de l'AFRICA ECO RACE, dont l'accès est exclusivement et uniquement réservé à toute personne accréditée par l'organisation, ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics locaux.
2. L'assistance dans un lieu clos et/ou privatif n'est pas autorisée, sous peine d'une pénalisation à la discrétion du Collège.
3. Après avoir pointé au CH d'arrivée d'étape, les concurrents ou tout membre de l'équipe pourront uniquement ressortir le véhicule de course du Bivouac pour le ravitailler en carburant, le laver ou effectuer des essais techniques, en dehors des SSR du parcours et en respectant le code de la route du pays en vigueur. Le Tracking doit être obligatoirement branché en permanence.
4. Il est interdit de circuler à vitesse excessive (plus de 20 km/h) et/ou conduite dangereuse dans la zone du Bivouac, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, sur décision du Comité d'Organisation.
5. Sur le Bivouac, il est interdit de faire tourner les moteurs des véhicules en stationnement sous peine de pénalisation à la discrétion du Comité d'Organisation.

2.2 BRIEFING

1. Un Briefing général, concurrents et assistance, aura lieu sur le bateau, le 1er janvier 2024. La présence d'au moins un membre de chaque équipage est obligatoire (émargement), sous peine d'une amende forfaitaire fixée à 100€ et une pénalité en nombre de points, à la discrétion du Comité d'Organisation.
2. Pendant l'épreuve, un briefing aura lieu chaque soir au Bivouac, sur le site de restauration :
   - 1er Bivouac, le 2 janvier 2024 : 20h00
   - Les autres jours : 19h00.

2.3 HEURE OFFICIELLE

Pendant toute la durée du Rallye, l'heure officielle servant de référence au chronométrage est l'heure affichée sur le boitier Tripy S.®

Pour information :

1. En France et au Maroc : GMT +1 (même horaire qu'en France)
2. Il y aura un changement d'horaire, le 8 janvier 2024, pour le passage en Mauritanie : -1 heure
3. En Mauritanie et Sénégal : GMT +0 (-1h par rapport à la France)

2.4 PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL & SPORTITY

Toutes les informations officielles seront affichées sur le Panneau d'Affichage et consultables sur l'application Sportity sur smartphone (disponible en téléchargement gratuit sur Google Play® ou App Store®).
Le code Sportity sera communiqué ultérieurement.
29 & 30 décembre 2023 Aux vérifications administratives - Menton

1er janvier 2024 À bord du bateau, pont Information
Du 2 au 13 janvier 2024 Au Bivouac, sur le site de la restauration
Le 14 janvier 2024 À l'hôtel KING FADH PALACE - Dakar
Tous les résultats seront disponibles sur le site Live www.africarace.com.

ART 3. VÉHICULES

3.1 VÉHICULES ADMISSIBLES

Sont admissibles les véhicules à 4 roues conformes à la législation routière et dont le modèle similaire a participé à des rallyes-raids jusqu'en 2007. Chaque véhicule est défini par sa Génération (1,2 ou 3), son Groupe défini par son mode de propulsion (2 ou 4 roues motrices) et son type de Motorisation (essence ou diesel).

3.2 GÉNÉRATION

Les véhicules sont répartis en Générations qui correspondent à leur année de construction :

- Génération 1 - Véhicules construits de 1970 à 1986
- Génération 2 - Véhicules construits de 1987 à 1996
- Génération 3 - Véhicules construits de 1997 à 2007.

3.3 GROUPE

Chaque Génération est composée de deux Groupes :

- 2x4 - Véhicules 2 roues motrices
- 4x4 - Véhicules 4 roues motrices

3.4 MOTORISATION

Chaque Groupe est composé de deux types de motorisation :

- Essence
- Diesel

3.5 VITESSES MOYENNES EN ZONE DE RÉGULARITÉ (ZR)

Les participants choisissent, au départ du rallye, une vitesse moyenne pour parcourir les ZR (Zones de Régularité). Cette vitesse moyenne est valable pour les 12 étapes du rallye :

- Moyenne Haute – base à définir par l'organisation (Toutes Générations)
- Moyenne Intermédiaire – inférieure à 10 % de la Moyenne Haute (Toutes Générations)
- Moyenne Basse – inférieure à 20 % de la Moyenne Haute (Génération 1 uniquement)

			MOYENNE HAUTE	MOYENNE INTERMÉDIAIRE	MOYENNE BASSE
			Base	Base - 10%	Base - 20%
Génération 1 1970-1986	2x4	Essence	OUI	OUI	OUI
		Diesel			
	4x4	Essence			
		Diesel			
Génération 2 1987-1996	2x4	Essence	OUI	OUI	NON
		Diesel			
	4x4	Essence			
		Diesel			
Génération 3 1987-2007	2x4	Essence	OUI	OUI	NON
		Diesel			
	4x4	Essence			
		Diesel			

ART 4. SYSTÈME DE SUIVI SÉCURITÉ ET NAVIGATION

Tous les prestataires sécurité (Marlink) et Navigation (Tripy®) sont présents :

- tous les matins au départ du Bivouac et/ou au départ du Secteur Sélectif ;
- en permanence à proximité du PC Course, pour conseils, dépannage et/ou récupération du matériel en cas d'abandon.

4.1 SYSTEME DE SUIVI DE SÉCURITÉ - IRITRACK®

La location de l'Iritrack® est obligatoire pour les véhicules en course.
A la confirmation de votre inscription, l'Organisateur vous fera parvenir un document d'information sur cet équipement.
Il vous sera remis le jour des vérifications administratives par notre prestataire, la Société Marlink.
Le kit d'installation, comprenant le support, les câbles et les antennes, sera envoyé par transporteur dès réception de la commande et du paiement auprès de Marlink. Ce kit doit impérativement être installé avant les vérifications techniques.
L'utilisation de cet appareil est obligatoire (sous peine de refus de départ), de même que son maintien en condition de fonctionnement, durant toute l'épreuve, ainsi que sa mise en fonctionnement de manière permanente sur la totalité de l'épreuve.

En cas de demande d'un nouveau Iritrack® sur le terrain (suite à une détérioration ou perte du premier), une nouvelle caution vous sera demandée par le prestataire.
Les Iritrack® devront être restitués en fin de rallye à Marlink qui assurera leur récupération sur le terrain.

Les véhicules devront être présentés aux vérifications techniques, avec les supports, câblages et antennes des différents matériels de sécurité montés, prêts à recevoir les systèmes.
Tout manquement à cette règle entraînera une pénalisation de 150 € par matériel non installé.

Fontionnement :

1. L'Iritrack® est un système de suivi des véhicules par satellite, mis en place par l'organisation et obligatoire pour tous les concurrents.
2. Les alarmes et alertes peuvent être déclenchées soit automatiquement, soit manuellement.
   a) Mode automatique :
      - Alarme sur choc violent (décéléromètre), suivie d'un stop de 3 minutes
      - Inclinaisons anormales (inclinomètre), suivies d'un stop de 3 minutes

   b) Mode manuel :
      - Bouton bleu : appel phonie vers le PC Course
      - Bouton rouge : accident avec dommages corporels
      - Bouton vert : accident sans dommages corporels ou panne
3. Par ailleurs, à tout moment, le PC Course peut pratiquer la levée de doute par interrogation phonique.
4. Pendant toute la durée du Rallye, le concurrent est tenu responsable du bon fonctionnement de son Iritrack®. Il devra être en fonctionnement et rester connecté en permanence, alimentation et antenne branchées. Tout incident, du fait du concurrent (perte, destruction, mise hors tension etc.) et/ou toute tentative de fraude ou manipulation constatée entraînera une pénalisation décidée par le Collège et pouvant aller jusqu'à la disqualification.

4.2 TRIPY S®

Voir en annexe : **Annexe IV - Appareil GPS de contrôle et de chronométrage « Tripy-S »**

4.3 ROAD-BOOK

Un road-book papier sera distribué aux concurrents. Il indiquera les diagrammes présentant la route à suivre, les distances partielles et partielles dégressives et le kilométrage total à la case pour permettre, le cas échéant, un recalage des appareils de mesures propres à chaque équipage.

4.5 AUTRE MATÉRIEL AUTORISÉ

En plus des Tripy S® et Iritrack® fournis par l'organisation, un maximum de deux appareils de mesure est autorisé à bord du véhicule (hors répétiteur). Le type de mesure (vitesse, distance, moyenne, temps) est libre ainsi que le mode d'affichage et de fonctionnement (mécanique, électromagnétique, GPS).
Il est recommandé pour chaque équipage d'être munie en plus du Tripy S® :

- D'un odomètre avec remise à zéro du partiel et total
- D'un chronomètre ou tout appareil mesurant le temps avec remise à zéro
- Un lecteur de CAP
- Un téléphone portable / téléphone satellite

4.6 TÉLÉPHONE – ÉQUIPEMENTS SÉCURITÉ

Les équipements de sécurité peuvent être fournis, tout comme le téléphone satellite (facultatif), par la société Marlink.
Marlink – Département Rally Raid : 114/126 Avenue D'Alfortville - 94600 Choisy- le-Roi -France
Tel : +33 (0)1 48 84 34 07 - Email : valentin.bourdon@marlink.com

ART 5. ENGAGEMENTS

5.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT

1. Est admise sur invitation toute personne de plus de 18 ans.
2. Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit s'inscrire en ligne depuis le site internet www.africarace.com
3. Toute demande d'inscription, pour être validée, devra être accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies des papiers indispensables.
4. Les demandes d'engagements seront sélectionnées en fonction de leur date d'arrivée au Secrétariat et dans la limite des places disponibles.
5. Le concurrent ainsi que chaque membre de l'équipage s'engagent sur l'AFRICA ECO RACE CLASSIC en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut les amener à courir. Ils dégagent par avance les Organisateurs de toute responsabilité pénale en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de l'AFRICA ECO RACE CLASSIC 2024. Ils s'engagent à présenter à tout moment leur véhicule en conformité avec le présent règlement.

Tous les concurrents devront obligatoirement être en possession d'une autorisation de courir à l'étranger de leur ASN respective.

5.2 MODIFICATIONS DES BULLETINS D'ENGAGEMENT

Jusqu'au 31 octobre 2023, le concurrent est libre de remplacer le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement.

5.3 CHANGEMENT DE CONCURRENTS ET/OU MEMBRE(S) DE L' ÉQUIPAGE

Changement de nom ou de véhicule :

1. Tout changement après la date de clôture des engagements entraînera un coût de 300€/changement à la charge du concurrent.
2. Document administratif manquant : Chaque document administratif manquant après la date de clôture des engagements entraînera une pénalité de 100€/document manquant.

5.4 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

Clôture des engagements : le 1er novembre 2023.

5.5 ACCEPTATION DU BULLETIN D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement en ligne ne peut être acceptée que si elle est accompagnée du montant total de droits d'engagements avant la clôture des engagements.

5.6 DROITS D'ENGAGEMENT CLASSIC

Auto*	Pilote + voiture	12 000€
Camion**	Pilote + copilote + camion	19 200€
Personne supplémentaire		6 000€

* Les autos de 1.9m de haut et plus devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 700€. Les autos de 5 mètres de long et plus devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 700€ par M/L. ** Les camions de 7 mètres de long et plus devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 700€ par M/L.

Les tarifs comprennent :

- la cérémonie officielle à Monaco,
- le transport aller de chaque personne en bateau, 2 nuits, en cabine intérieure à partager avec 3 autres personnes,
- la restauration sur le bateau au self à hauteur de 100€,
- les transports aller/retour du véhicule en bateau, France/Maroc et Sénégal/France,
- les formalités douanières,
- les Bivouacs en Afrique,
- la restauration sur les Bivouacs (petit-déjeuner, ration, dîner) et déjeuner au Lac Rose,
- le tee-shirt du rallye,
- le résumé du rallye en vidéo,
- la galerie de photos libres de droit,
- la cérémonie de remise des prix au Lac Rose,
- le visa pour la Mauritanie,
- l'assurance des véhicules en Mauritanie et Sénégal,
- l'assistance médicale, ostéopathique,
- l'assistance rapatriement,
- l'assurance responsabilité civile organisateur.

Seule la réception du règlement correspondant au montant de la première échéance aura valeur de demande d'inscription.

5.7 RESPECT DES DATES DE PAIEMENTS

Tout manquement à cette règle entraînera le passage au tarif supérieur augmenté d'une pénalité de 10%.
L'Organisateur se réserve le droit de ne pas valider les inscriptions qui n'auraient pas été réglées dans leur intégralité avant le 1/11/2023.
Les noms définitifs des équipages devront être confirmés avant le 1/11/ 2023.

5.8 REMBOURSEMENT PARTIEL DES DROITS D'ENGAGEMENT

Pour toute annulation de demande d'engagement, les acomptes versés seront remboursés de la manière suivante :

- en cas d'annulation avant le 15/9/23 = 1.500€ de frais de dossier retenus pour les autos/camions,
- en cas d'annulation le 15/9/23 et après = 100% des sommes versées seront retenues.

En cas de problèmes médicaux graves, O.C.T étudiera sur demande (lettre recommandée avec accusé de réception) la possibilité du remboursement partiel (dossier médical original complet à envoyer), 3000€ de frais étant initialement retenus pour les autos/camions.
À la suite des vérifications administratives et techniques, tout équipage se voyant refuser le départ pour non-conformité administrative ou technique, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'engagement.

5.9 EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES DROITS D'ENGAGEMENT

Toutes les prestations relatives à l'engagement et/ou proposées en option sont exclusivement réservées et gérées par O.C.T ou par un prestataire agréé par O.C.T.. Seul O.C.T est autorisé à commercialiser les accès à l'AFRICA ECO RACE CLASSIC.
L'accès au Bivouac est formellement interdit à toute personne non accréditée et/ou non munie de son badge.

ART 6. CONDUITE ET COMPORTEMENT

Les concurrents devront respecter strictement les règlementations en vigueur dans le pays traversé et notamment sans que cela soit limitatif, les règles relatives au code de la route, à l'hygiène, aux protocoles sanitaires, à la sécurité et à l'environnement.

6.1 COMPORTEMENT GÉNÉRAL

1. Les concurrents et l'équipage se doivent d'avoir un comportement respectueux tant sur la route que face :
   a) Aux populations des pays traversés ;
   b) Aux autres concurrents ;
   c) Aux Officiels et personnels de l'organisation.
2. Toute incivilité constatée donnera lieu à une amende de 500€.
3. Toute action incorrecte, frauduleuse ou antisportive effectuée par le concurrent ou par des membres de l'équipage avant ou pendant l'épreuve sera jugée par le Collège, qui peuvent imposer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification ou permettre à un organisateur de refuser l'engagement ou le départ au(x) concurrent(s) incriminé(s).
4. Il est interdit de laisser ses roues et pneus crevés ou endommagés sur le parcours. Tout concurrent surpris à enfreindre cette règle sera pénalisé de 1000€ par pneu ou roue. Toute récidive entraînera des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification.

6.2 VENTE / CESSION DE VÉHICULE INTERDITE

En cas d'abandon ou à l'issue du rallye, il est formellement interdit à un équipage, à un team manager, au propriétaire d'un véhicule ou tout autre personne du team de céder ou vendre son (ses) véhicule(s) dans un pays traversé. En complément des risques encourus localement pour non-respect des lois en vigueur (amendes, blocage du véhicule/des passagers, etc..), toute infraction à cette règle pourra entraîner un refus d'inscription sur l'épreuve AFRICA ECO RACE CLASSIC pour les années à venir pour toutes les personnes qui pourraient être concernées et/ou liées dans une affaire.

6.3 VITESSE EXCESSIVE PENDANT L'ÉPREUVE / CODE DE LA ROUTE

1. Dans les zones définies comme zones de contrôle de vitesse, la vitesse de passage des concurrents dans les villes et villages traversés sur le parcours, aussi bien en secteur de liaison qu'en secteur sélectif, sera limitée à 30, 50 ou 90 km/h selon indication sur le road-book.
2. En cas de règlementation locale inférieure, celle-ci est applicable. Par ailleurs, il appartient à l'équipage d'adapter sa vitesse à la population et à la circulation.

6.4 LIMITATION DE VITESSE – LIAISONS

Sur les liaisons, si rien n'est précisé sur le road-book, la vitesse sera limitée à celle en vigueur dans les différents pays, les panneaux de limitation de vitesse faisant foi.

6.5 RECONNAISSANCES

Dès la publication du présent Règlement, la présence d'un concurrent, ou de toute autre personne en lien avec un concurrent, sur toute partie de l'itinéraire d'une épreuve est interdite.

6.6 CÉRÉMONIE DE DÉPART

La cérémonie officielle de départ aura lieu le 30 décembre 2023, 19h00, quai Antoine 1er à Monaco.
Les équipages entreront dans le Parc Fermé ½ heure avant le départ.
Chaque véhicule engagé en course avec l'équipage au complet sera dans l'obligation de monter sur le podium de départ.

ART 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1 ZONE DE RÉGULARITÉ (ZR)

PROCÉDURE DE DÉPART EN ZONE DE RÉGULARITÉ (ZR)		
1ère ZR du jour	**Après une Liaison**	• **Heure de Départ** en ZR donnée au CH de fin de Liaison. • Les commissaires en poste indiquent l'**Heure de Départ** sur le carton de pointage. • Ensuite l'équipage est autonome et prend son départ en **Auto-Start** avec l'heure de son Tripy S®.
	Départ Bivouac sans Liaison	• **Heure de Départ** en ZR donnée au CH de départ du Bivouac. • Les commissaires en poste indiquent l'**Heure de Départ** sur le carton de pointage. • Ensuite l'équipage est autonome et prend son départ en **Auto-Start** avec l'heure de son Tripy S®.
ZR suivante	**en cours de SSR**	• L'équipage est autonome et responsable de son **Heure de Départ** en ZR. • Départ en **Auto-Start.** • **Heure de Départ** = **Heure d'Arrivée** ZR ou ZN précédente + temps imparti pour parcourir la Zone de Transfert (ZT). • Tout Départ s'effectue à la Minute et 0 seconde

- En cas de retard sur son timing initial au départ d'une ZR, l'équipage décidera d'une nouvelle **Heure de Départ** qu'il indiquera sur son **Carnet de contrôle**. Si besoin il pourra s'intercaler entre deux autres équipages, sans les gêner sur leurs timings respectifs. Pour cela l'équipage peut partir, si besoin, 1 minute derrière l'équipage qui le précède et 1 minute devant celui qui le suit (départ à la Minute et 0 seconde). En aucun cas, l'heure d'un départ en ZR ne peut être commune à deux équipages.
- La nouvelle heure indiquée sur le **Carnet de contrôle** devient l'heure de départ en ZR, le précédent retard ne compte donc pas dans la ZR qui commence.
- Ces retards éventuels peuvent bénéficier du **Bonus CH** quotidien de 15 minutes.
- Dans le cas d'un départ en ZR non validé par le Tripy S®, il sera impossible d'établir un chronométrage, l'équipage encourt une pénalité pour ZR non parcourue.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE EN ZONE DE RÉGULARITÉ (ZR)

- Les arrivées de ZR sont enregistrées par le Tripy S® et sont indiquées sur le road-book.
- À chaque arrivée de ZR l'heure de passage de l'équipage (**Heure d'Arrivée**) reste affichée sur l'écran du Tripy S® pendant 3 minutes.
- L'heure est à reporter en HH:MM sur le carton de pointage. Elle permet de calculer l'heure de pointage au départ de la prochaine ZR ou ZN.
- L'heure de pointage au secteur suivant est toujours à la Minute et 0 seconde.
  - Ex. : **Heure d'Arrivée** ZR1 = 14h30 / temps imparti pour parcourir la ZT qui suit = 20 min : **Heure de Départ** ZR2 (ou ZN) = 14h30 + 00h20 = 14h50

CHRONOMÉTRAGE EN ZONE DE RÉGULARITÉ (ZR)

- Les ZR se situent sur pistes ouvertes et doivent être parcourues à des moyennes pouvant changer en fonction de la nature du terrain. Chaque ZR est composée d'un départ, d'une arrivée et de points de chronométrage intermédiaires secrets (PCI). Le premier PCI sera situé au minimum à 1 km après le départ. Un PCI est toujours situé au niveau d'une piste unique, il est de la responsabilité de l'équipage de respecter la trace/piste indiquée sur le road-book afin de valider chaque point de contrôle et de chronométrage. En cas de CP pendant une ZR, le PCI suivant est toujours situé à au moins 1km du CP.
- La longueur d'une ZR est comprise entre 10 et 100 km.
- L'avance ou le retard à chaque point de chronométrage intermédiaire sera pénalisé à raison de :
  - 1 point par seconde de retard ou d'avance ;
  - La pénalité maximale par point de chronométrage sera plafonnée à 400 points dans le résultat final ;
  - Une ZR partiellement courue ou non parcourue est pénalisée de 500 points par point de chronométrage intermédiaire manquant.

SÉCURITÉ EN ZONE DE RÉGULARITÉ (ZR)

- La plus grande prudence est recommandée sur les ZR se trouvant sur routes et pistes ouvertes. Toute gêne involontaire causée par un autre usager de la route/piste, concurrent ou non, sera considérée comme un fait de course ne pouvant donner lieu à une modification dans le classement ou autre réclamation.
- Tout dépassement de plus de 15% de la vitesse moyenne globale imposée sur l'ensemble de la ZR, entrainera une pénalité forfaitaire selon le barême :
  - 1ère infraction : 150 points ;
  - 2ème infraction : 300 points ;
  - 3ème infraction : décision à la discrétion de la Direction de Course.

7.2 ZONE DE NAVIGATION (ZN)

PROCÉDURE DE DÉPART EN ZONE DE NAVIGATION (ZN)		
1ère ZN du jour	**Après une Liaison**	• **Heure de Départ** en ZN donnée au CH de fin de Liaison. • Les commissaires en poste indiquent l'**Heure de Départ** sur le carton de pointage. • Ensuite l'équipage est autonome et prend son départ en **Auto-Start** avec l'heure de son Tripy S®.
	Départ Bivouac sans Liaison	• **Heure de Départ** en ZN donnée au CH de départ du Bivouac. • Les commissaires en poste indiquent l'**Heure de Départ** sur le carton de pointage. • Ensuite l'équipage est autonome et prend son départ en **Auto-Start** avec l'heure de son Tripy S®.
ZN suivante	**en cours de SSR**	• L'équipage est autonome et responsable de son heure de départ en ZN. • Départ en **Auto-Start.** • **Heure de Départ** = **Heure d'Arrivée** ZR ou ZN précédente + temps imparti pour parcourir la Zone de Transfert (ZT). • Tout Départ s'effectue à la Minute et 0 seconde.

- En cas de retard sur son timing initial au départ d'une ZN, l'équipage décidera d'une nouvelle **Heure de Départ** qu'il indiquera sur son **Carnet de contrôle**. Si besoin il pourra s'intercaler entre deux autres équipages, sans les gêner sur leurs timings respectifs. Pour cela l'équipage peut partir, si besoin, 1 minute derrière l'équipage qui le précède et 1 minute devant celui qui le suit (départ à la Minute et 0 seconde). En aucun cas, l'heure d'un départ en ZN ne peut être commune à deux équipages.
- La nouvelle heure indiquée sur le **Carnet de contrôle** devient l'heure de départ en ZN, le précédent retard ne compte donc pas dans la ZN qui commence.
- Ces retards éventuels peuvent bénéficier du **Bonus CH** quotidien de 15 minutes.
- Dans le cas d'un départ en ZN non validé par le Tripy S®, il sera impossible d'établir un chronométrage, l'équipage encourt une pénalité pour ZN non parcourue.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE EN ZONE DE NAVIGATION (ZN)

- Les arrivées de ZN sont enregistrées par le Tripy S® et sont indiquées sur le road-book.
- À chaque arrivée de ZN l'heure de passage de l'équipage (**Heure d'Arrivée**) reste affichée sur l'écran du Tripy S® pendant 3 minutes.
- L'heure est à reporter en HH:MM sur le carton de pointage. Elle permet de calculer l'heure de pointage au départ de la prochaine ZR ou ZN.
- L'heure de pointage au secteur suivant est toujours à la Minute et 0 seconde.
- Ex : **Heure d'Arrivée** ZN1 = 10h15 / temps imparti pour parcourir la ZT qui suit = 30 min : **Heure de Départ** ZN2 (ou ZR) = 10h15 + 00h30 = 10h45

PRINCIPE DES ZONES DE NAVIGATION (ZN)

- Une Zone de Navigation (ZN) n'est jamais située dans une Zone de Régularité (ZR).
- Chaque équipage doit respecter l'itinéraire du road-book en validant tous les Waypoints (WP) du parcours, tout en réalisant le moins de km possibles dans le respect d'un temps imparti.
- L'équipage roule avec le Tripy S® en mode manuel sans trace, ni partiel dégressif.
- Le Tripy S® affiche la direction du Waypoint suivant à vol d'oiseau lorsque le rayon d'ouverture est franchi.
- Le WP est validé dans un rayon restreint. Une fois ce WP validé le Tripy S® affiche la case suivante.
- Les WP peuvent être de deux types :
  - WPA : Rayon d'ouverture 100 m – Rayon de validation 50 m ;
  - WPB : Rayon d'ouverture 200 m – Rayon de validation 50 m.
- Par défaut les WP seront des WPA sauf si le road-book indique WPB.

PÉNALITÉS EN ZONE DE NAVIGATION (ZN)

En fonction de la distance parcourue entre le départ de la ZN et l'arrivée de la ZN, un barème sera établi comme suit :

- 5 points de pénalité par tranche de 100 m supplémentaire par rapport à la distance de référence, dans une limite de 5 km, soit 250 points de pénalités.
- 5 points par WP non validé, dans une limite de 20 WP non validés soit 100 points
- Dans le cas d'une ZN partiellement parcourue (arrivée non franchie) ou non parcourue, une pénalité forfaitaire de 350 points sera appliquée.
- Le respect de chaque case de road-book est obligatoire.
- Si la distance mesurée du Concurrent est inférieure d'au-moins 1km à la distance de référence, la ZN sera considérée comme non parcourue.

7.3 ORDRE DE DÉPART

Sur la première étape, l'ordre des départs se fera dans l'ordre des numéros de course.

ART 8. SÉCURITÉ DES CONCURRENTS

Pendant toute la durée de l'Epreuve, lorsque le concurrent est une personne morale ou lorsqu'il ne fait pas partie de l'équipage, toutes ses obligations et responsabilités incombent en totalité, solidairement et par indivis, au premier pilote déclaré sur le bulletin d'engagement.

8.1 ÉQUIPEMENT DES ÉQUIPAGES

Voir règlement technique en annexe (**Annexe - Règlement Technique Classic**).

8.2 ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES

Voir règlement technique en annexe (**Annexe - Règlement Technique Classic**).

Équipement de sécurité obligatoire à louer auprès des prestataires désignés par l'organisateur :

1. Tripy S®
2. Iritrack® – Marlink

Une information spécifique sera envoyée aux concurrents par l'organisation.

Tout équipage ne pouvant présenter au départ de l'une des étapes l'ensemble des équipements obligatoires de sécurité (réserve d'eau et matériel de sécurité) aura son départ retardé dans la limite de 30 minutes pour se mettre en conformité.

En cas de récidive lors d'une étape ultérieure, cet équipage recevra une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, à la discrétion du Collège. La récidive ne sera admise qu'une seule fois.

Les équipages et les concurrents s'engagent sur l'AFRICA ECO RACE CLASSIC en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut l'amener à courir.

8.3 SYSTÈME DE SUIVI ET INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT.

Numéro du PC Course inscrit sur le bracelet d'identification : +33 1 83 73 55 54.

8.4 ACCIDENT

1. En cas d'accident avec blessés, il est impératif que l'équipage informe le PC Course par tous les moyens et dans les plus brefs délais, de façon que ce dernier puisse envoyer au plus vite le moyen d'intervention approprié.
2. l'équipage doit, si au-moins un des membres est conscient et capable de se déplacer :
   a) sécuriser la zone en appuyant sur le bouton rouge alarme du Sentinel qui doit être accessible par les deux membres de l'équipage, pour activer la fonction alarme du Sentinel, de façon à informer les équipages qui arrivent sur le lieu,
   b) Appuyer sur le bouton rouge du Iritrack®, pour signaler un accident au PC Course ;
   c) Appuyer sur le bouton bleu de l'Iritrack®, pour entrer en communication avec le PC Course et rendre compte de la situation.
3. Si le véhicule représente un danger pour les autres concurrents ou, pour sécurité les lieux de l'accident, un membre de l'équipage doit actionner le bouton rouge alarme du Sentinel, placer un triangle rouge réfléchissant à un endroit approprié au moins 50 mètres avant la position du véhicule afin de prévenir les autres équipages. Tout équipage enfreignant cette règle est passible d'une pénalité à la discrétion du Collège.
4. Tout équipage impliqué dans un accident entraînant des dommages corporels fera l'objet d'une enquête par le Collège. En fonction des circonstances, des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être appliquées.
5. Tout équipage qui enfreint les prescriptions du présent article fera l'objet d'un rapport au Collège qui pourra lui infliger des pénalités telles que prévues au Code.

8.5 ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT D'UN AUTRE CONCURRENT

1. Il est rappelé que l'éthique commande de s'arrêter lorsqu'un accident est constaté par un équipage afin que celui-ci s'assure du mode d'intervention le plus approprié entre son intervention et l'arrivée des sécurité.
2. En outre, il est rappelé que d'importants moyens sont mis en œuvre pour raccourcir les temps d'intervention.
3. Tout équipage témoin d'un accident mettant en danger physique un autre concurrent, doit dans l'ordre :
   a) S'arrêter ;
   b) Sécuriser la zone, en actionnant le bouton rouge déporté pour activer la fonction alarme du Sentinel, de façon à informer les équipages qui arrivent sur le lieu ;
   c) Appuyer sur le bouton rouge de son Iritrack®,
   d) Apporter les 1ers secours aux membres de l'équipage et s'informer de leur condition,
   e) Appuyer sur le bouton bleu du Iritrack®, pour entrer en communication avec le PC Course et rendre compte de la situation,
   f) Attendre l'arrivée des sécurité ou d'un autre concurrent,

g) Appuyer sur le bouton vert de son Iritrack® pour signaler qu'il repart.

4. Le temps d'arrêt total entre les 2 alertes Iritrack® (bouton rouge en arrivant et vert en repartant) sera décompté du temps effectué pour la spéciale le jour même, seulement pour les 2 premiers équipages arrêtés sur l'accident jusqu'à l'arrivée des secours, sur demande du concurrent à la Direction de course au maximum 30 minutes après son arrivée à l'étape du jour.
5. Le temps d'arrêt total pourra être vérifié et validé par le Iritrack® et/ou par le Tripy S®.
6. Tout équipage qui enfreint les prescriptions du présent article fera l'objet d'un rapport au Collège qui pourra lui infliger des pénalités telles que prévues au Code.

8.6 ABANDON - EXCLUSION

a) En cas d'abandon, il est impératif que l'équipage prévienne par tous les moyens, et dans les plus brefs délais le PC de l'AFRICA ECO RACE au +33 1 83 73 55 54.
Le non-respect de cette clause importante de sécurité entraînera, de façon irrévocable le non-remboursement de la caution.
De même, le non-respect de cette obligation de prévenir l'organisation en cas d'abandon entraînera, dans le cas de recherches spécifiques, la responsabilité pécuniaire des équipages n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de leur localisation et/ou des sanctions qui pourront être demandées à l'A.S.N. concernée, sur décision du Collège.

b) Un équipage exclu ou ayant abandonné, devra obligatoirement quitter la course et enlever ses numéros et plaques de course. Il pourra rallier Dakar en tant que véhicule d'assistance

c) En cas d'abandon, il appartient à l'équipage de s'assurer au plus vite du retour de son matériel de sécurité aux prestataires dédiés : Iritrack® et Tripy S®. Ce matériel devra être remis aux préposés des prestataires leur ayant fourni ce matériel, localisés à proximité du PC Course. L'AFRICA ECO RACE ne peut en aucun cas être responsable de la disparition ou perte de ce type de matériel.

8.7 FERMETURE DE LA PISTE

a) Des véhicules « balai » de l'organisation fermeront la piste du Rallye.
Il est impossible de garantir que le camion balai passe à l'endroit exact où un véhicule serait tombé en panne. Il appartient au concurrent de signaler sa position exacte au PC à l'aide du bouton bleu du Iritrack®. Les véhicules « balai » ramèneront les personnes physiques dont les véhicules seraient en panne ou hors d'usage, mais en aucun cas, ils ne remorqueront les véhicules en panne.

b) Les pilotes qui refuseront de prendre place à bord du véhicule balai, le feront sous leur propre et entière responsabilité et devront signer une décharge qui leur sera présentée par les membres de l'organisation chargés de la fermeture de la piste.
Aucun recours portant sur les conséquences de ce refus ne pourra être engagé contre l'organisation. Pour autant, cette décharge n'entraînera pas la disqualification du concurrent.

c) En aucun cas l'organisation peut garantir le retour des véhicules balai avant le départ de l'étape du lendemain.

8.8 PÉNALITÉS POUR DÉPASSEMENT DE VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE

Sur l'ensemble du parcours la vitesse des participants est contrôlée via le boitier Tripy S®. Tout dépassement des vitesses indiquées ci-après sera systématiquement reporté à la Direction de Course.
En Liaison, Zone de Régularité (ZR), Zone de Navigation (ZN) et Zones de Transfert (ZT), la vitesse maximale autorisée sera celle en vigueur dans le pays traversé. Tout dépassement de vitesse maximale enregistré par le Tripy S® sera sanctionné selon le barème suivant :

- De 3 à 20 km/h : 1ère infraction : 150 points ; 2ème infraction : 300 points ; 3ème infraction : décision à la discrétion de la Direction de Course.
- Au-delà de 20 km/h : 1ère infraction : 300 points ; 2ème infraction : 600 points ; 3ème infraction : décision à la discrétion de la Direction de Course.

ART 9. IDENTIFICATION DES VÉHICULES ET PUBLICITÉ

9.1 GÉNÉRALITÉS

Il appartient aux concurrents de prévoir les supports adéquats, en vue d'être conformes aux règles énoncées ci-dessous, toute modification des panneaux publicité étant interdite (découpage, etc. …). Les panneaux publicité sont non-morcelables sous peine d'une pénalité (cf Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE).

QUANTITÉ	TYPE	DIMENSIONS UNITAIRES
1	Bandeau de parebrise	120 cm x 10 cm
2	Plaques Rallye à l'avant et l'arrière du véhicule	43 cm x 22 cm
2	Plaques numéro	42 cm x 44 cm
1	Plaque numéro de toit	42 cm x 44 cm
2	Panneaux publicité	42 cm x 44 cm

Pour l'apposition des plaques rallye, numéros et panneaux publicitaires, voir en annexe (**Annexe - Plaques, numéros et panneaux publicitaires)**.
Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par additif.

9.2 RETRAIT DE L'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Un concurrent qui a définitivement abandonné l'épreuve doit immédiatement barrer ses numéros de compétition.

9.3 INFRACTION AU RÈGLEMENT

À tout moment de l'épreuve, l'absence ou la mauvaise apposition d'un numéro de course ou d'une plaque rallye ou d'un panneau publicité peut entraîner une amende égale à 10 % du montant des droits d'engagement.

9.4 PUBLICITÉ FACULTATIVE DES ORGANISATEURS

Pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative de l'organisateur, le montant des droits d'engagement est majoré de 100%.
Une publicité facultative se rapportant à une marque de pneumatiques, de carburant ou de lubrifiant, peut faire l'objet d'une majoration de 60 % sur le droit d'engagement pour un concurrent qui la refuserait.

9.5 INFRACTION AU RÈGLEMENT

À tout moment de l'épreuve, l'absence ou la mauvaise apposition d'un numéro de course ou d'une plaque épreuve peut entraîner une amende égale à 10 % du montant des droits d'engagement.

9.6 MARQUE ET LOGO AFRICA ECO RACE

L'AFRICA ECO RACE est une marque déposée. La marque AFRICA ECO RACE et le logo sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Leur utilisation à quelque titre que ce soit, sous forme semi figurative (logo) ou non, est subordonnée à l'accord exprès des Organisateurs.

9.7 CONDITIONS D'UTILISATION :

En tant que concurrent, vous êtes autorisé à titre personnel et non transférable, à utiliser le Logo Concurrent et les photos dans les conditions suivantes :

1. Le Logo Concurrent est conçu pour pouvoir ajouter votre nom ou celui de votre team exclusivement aux fins d'identifier votre qualité de participant à AFRICA ECO RACE ;
2. Vous êtes autorisé à reproduire le Logo Concurrent disponible en téléchargement et uniquement celui-ci ;
3. Vous vous engagez à respecter strictement la charte graphique du Logo Concurrent et à ne pas le modifier, sauf pour insérer votre nom et celui de votre team aux emplacements prévus ;
4. Le Logo Concurrent pourra être apposé sur les supports suivants et exclusivement sur ces supports : dossiers de recherche de partenaire, dossier de presse, vêtements de l'ensemble de votre team, réseaux sociaux et site internet du concurrent, ainsi que sur les véhicules de course et assistance inscrits. Toute autre utilisation du Logo Concurrent et de la marque « AFRICA ECO RACE » sur d'autres supports et/ou à des fins commerciales, publicitaires et/ou promotionnelle est strictement interdite sauf autorisation préalable et expresse des organisateurs ;
5. Le droit d'utilisation du Logo Concurrent ne confère aucun droit de propriété et d'utilisation en dehors des présentes. Vous vous engagez de ce fait à ce qu'il n'existe aucune confusion dans l'esprit des tiers sur un tel usage. Toute utilisation, non autorisée explicitement est strictement interdite ;
6. Il est strictement interdit aux concurrents de commercialiser à quelque titre que ce soit, des produits revêtus en tout ou partie de la marque « AFRICA ECO RACE » et /ou du Logo Concurrent ;
7. Le Logo Concurrent et la marque « AFRICA ECO RACE » ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins d'enseigne, de nom commercial, de raison ou dénomination sociale ou pour designer des produits, services ou activités, à quelque titre que ce soit ;
8. Le Logo Concurrent ne peut être associé directement ou indirectement à une marque commerciale ou institutionnelle, en particulier à celles de vos sponsors ou partenaires. En aucun cas, les sponsors et partenaires des concurrents ne pourront utiliser le Logo Concurrents et/ou la marque « AFRICA ECO RACE ». Les concurrents s'engagent à ce qu'aucune confusion ne soit possible entre leurs propres sponsors et partenaires et les sponsors et partenaires officiels de l' « AFRICA ECO RACE», qualité qui ne pourra être délivrée que par les organisateurs ;
9. Les photos sont destinées exclusivement à illustrer vos dossiers de présentation ou vos dossiers de presse sur papier ou support électronique ; toute autre utilisation et, en particulier, toute utilisation à des fins de communication commerciale et/ou de publicité devront faire l'objet d'un accord exprès et préalable des organisateurs,
10. Vous vous engagez à ne rien faire qui puisse nuire, directement ou indirectement, à l'image, la réputation, la renommée et/ou aux droits de l'AFRICA ECO RACE, et de ses organisateurs,
11. Seuls les concurrents régulièrement inscrits pour participer à l'AFRICA ECO RACE sont autorisés à utiliser le Logo Concurrent et les photos dans les conditions prévues,
12. Le droit d'utilisation du Logo Concurrent et des photos ne confère aucun droit de propriété et d'utilisation en dehors des présentes. Vous vous engagez de ce fait à ce qu'il n'existe aucune confusion dans l'esprit des tiers sur un tel usage. Toute utilisation, non autorisée explicitement est strictement interdite.

9.8 IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPAGE

En cas de détérioration du bracelet d'identification, la personne devra le remplacer auprès du Responsable des Relations Concurrents, au PC Course, en échange du bracelet détérioré.

ART 10. ASSURANCE

10.1 COUVERTURE D'ASSURANCE

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant l'assurance rapatriement sanitaire et la responsabilité civile à l'égard des tiers.
Pour une synthèse des prestations se référer au Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE.

10.2 RESPONSABILITÉ CIVILE

L'organisateur a souscrit auprès de la compagnie d'assurance TBA un contrat d'Assurance Responsabilité Civile spécifique aux manifestations sportives avec véhicules terrestres à moteur, conformément à la législation en vigueur en France.
Pour plus d'informations se référer au Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE.

ART 11. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

11.1 BATEAU

Le passage bateau pour les véhicules inscrits : France/Maroc et Sénégal/France est compris dans les droits d'engagement.
Le passage bateau pour les passagers inscrits : France/Maroc, en cabine intérieure à partager avec 3 autres personnes pendant 2 nuits, est inclus dans les droits d'engagement.

11.2 EN CAS DE DIMENSIONS DIFFÉRENTES PAR RAPPORT À CELLES DÉCLARÉES

1. Les participants devront régler le surcoût dû aux nouvelles dimensions constatées, en espèces uniquement.
2. L'organisation ne pourra être tenue responsable au cas où le véhicule ne puisse pas être embarqué faute de place, sur le bateau du Rallye, France/Maroc et Sénégal/France.

11.3 GÉNÉRALITÉS SUR LE TRANSPORT BATEAU

1. Les véhicules qui ne se présenteront pas à l'embarquement aux horaires indiqués se verront refuser l'embarquement.
2. Conformément à la législation de transport maritime, il est strictement interdit de transporter du carburant. Des contrôles seront effectués sur le port et les véhicules concernés ne pourront pas embarquer sur le bateau et pourront être assujettis à une amende.

11.4 VISAS

Pour l'obtention de votre visa, vous devez avoir obligatoirement :

1. Un passeport en cours de validité jusqu'au 31 juillet 2024.
2. Deux pages vierges dans votre passeport.
3. Il est de la responsabilité des participants d'obtenir le ou les visas nécessaires.

Selon votre nationalité, renseignez-vous auprès des ambassades, car des visas peuvent être nécessaires pour l'Europe et le Maroc.

Le visa pour entrer en Mauritanie, obligatoire pour tous les concurrents, est inclus dans l'engagement. L'organisation se chargera des formalités administratives

11.5 VERSEMENTS

Les règlements devront se faire exclusivement par virement bancaire.
Les références bancaires sont mentionnées sur la facture.
Pour éviter toute confusion, vous devez inscrire sur votre ordre de virement, le numéro de l'équipe et numéro de dossier inscrits sur l'engagement en ligne, le nom de votre team et le nom des pilotes des véhicules engagés.

11.6 FACTURATION

Une seule facture sera établie au nom et adresse d'un seul payeur détaillant l'ensemble des prestations payées à O.C.T. En aucun cas O.C.T. ne pourra facturer plusieurs personnes ou entités pour un même dossier.

Le départ sera refusé à tout concurrent n'ayant pas acquitté ses droits d'engagements et remis son règlement de la caution.

11.7 DÉPÔT DE GARANTIE

1) Pour chaque véhicule, un dépôt de garantie devra être obligatoirement déposé par le pilote, à l'effet de garantir le respect

des obligations énumérées ci-après :

a) Pendant le rallye, en cas d'abandon et si l'équipage quitte la caravane du rallye, il est impératif que l'équipage prévienne par tous les moyens, et dans les plus brefs délais le PC Course. Le moyen de prévenir l'organisation est sous la seule responsabilité de l'équipage. Une tierce personne ne pourra être rendue responsable. Le non-respect de cette obligation entraînera, dans le cas de recherches spécifiques, la responsabilité pécuniaire des équipages n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de leur localisation.
b) Obligation de signer une décharge si un participant quitte la caravane du rallye.
c) Obligation de satisfaire aux formalités douanières en vigueur dans les pays traversés.
d) Obligation de respecter les clauses de l'article du Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE.
e) Obligation de restituer tout matériel ou équipement mis provisoirement à la disposition du concurrent ou de l'équipage pendant l'épreuve.
f) Dans le cas où un pilote serait obligé d'abandonner son véhicule sur place, il devra impérativement en faire la déclaration auprès du poste de police le plus proche et remettre un duplicata de celle-ci au PC Course et au siège de l'organisation : AFRICA ECO RACE – 14 quai Antoine 1er- 98000 Monaco. Tous les véhicules devant ressortir du pays traversé, leur rapatriement jusqu'au port de Dakar est à la charge du concurrent.
g) Obligation d'acquitter tout frais n'incombant pas à l'organisation, au sens du présent règlement (tels que : hébergement, voyage de retour autre que celui prévu, frais divers etc.).
h) Obligation de respecter les règles de sécurité pendant la course.
i) Obligation de se soumettre aux décisions du médecin chef.

2) Le dépôt de garantie se fera sous la forme d'un chèque (pour les Français exclusivement), par carte bancaire ou d'un virement, avant les vérifications administratives.
L'AFRICA ECO RACE CLASSIC n'acceptera qu'un seul et même payeur par véhicule ou Team.
Le dépôt de garantie sera restitué après le rallye, sauf en cas de non-respect des règles de sécurité, à au moins un manquement aux obligations mentionnées au Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE, et de l'éthique sportive de l'épreuve.

3) Tout participant engagé bénéficiant d'une aide ou d'une assistance par une personne et/ou un véhicule non inscrit auprès de l'organisation se verra signifier sa disqualification et sa caution ne sera pas restituée.

4) Nota : tout défaut de paiement du dépôt de garantie entraînera l'interdiction de participer à l'AFRICA ECO RACE CLASSIC :

Montant du dépôt de garantie pour les Autos et les Camions : 1000€

11.8 ANNULATION OU REPORT DE L'ÉPREUVE

Au cas où le départ du Rallye sécurité retardé/reporté, l'Organisateur informera par voie officielle du nouveau calendrier de la course. L'Organisateur reportera les engagements automatiquement sur les nouvelles dates. Ces engagements ne présument pas de la participation effective du concurrent à l'édition reportée, qui reste soumise aux règles d'usage.

Dans l'hypothèse où le départ du Rallye ne pourrait pas avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, et notamment pour les motifs non limitatifs suivants : non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques dans l'un ou l'autre des pays traversés rendant impossible ou dangereux, du point de vue des Organisateurs, le maintien du Rallye, défection financière mettant en péril l'organisation technique et sportive du Rallye, problèmes d'embarquement ou de débarquement et d'acheminement des matériels et concurrents, pandémie, etc… L'Organisateur ne serait redevable envers les concurrents que des montants perçus.
Les montants perçus par l'Organisateur seront remboursés au plus tard le 1er mars 2024 ou reportés pour la prochaine édition, au choix du concurrent.
Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ART 12. VÉRIFICATIONS

12.1 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque responsable de team recevra une convocation précisant le jour et l'heure exacte de passage aux vérifications administratives. Les équipages doivent se présenter obligatoirement au complet à Menton, Stade de Rondelli, au jour et heure mentionnés sur la convocation avec tous les documents des membres de l'équipage et véhicules inscrits.

Le non-respect des heures de convocation entraînera une pénalisation de :

1. 50€ pour la 1ère heure de retard entamée
2. 80€ pour les suivantes.

Un Contrôle Horaire sera placé à l'entrée et à la sortie des vérifications administratives.

12.2 DOCUMENTS REQUIS

a) Chaque membre de l'équipage devra présenter aux vérifications administratives les documents originaux en cours de validité suivants :
- Passeport valable jusqu'au 31 juillet 2024 ;
- Chaque membre de l'équipage doit être en procession d'une Licence Internationale de Régularité 2024 émise par son ASN. Pour les processeurs d'une Licence Nationale de Régularité, une autorisation de courir a l'étranger délivrée par votre ASN sera demandée lors des vérifications administratives ;
- Carte verte d'attestation d'assurance valable pour la France et le Maroc valable jusqu'au 8/01/2024 ;
- Carte grise de chaque véhicule. Dans le cas où la carte grise n'est pas au nom du pilote ou copilote, une attestation de prêt sera exigée.

b) Chaque camion devra présenter en plus les documents originaux suivants :
- Permis de conduire pour minimum 2 équipiers sur 3, valable pour le véhicule engagé.

c) Le concurrent s'engage sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle.

Aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol de quelque document que ce soit, ne sera acceptée, sous peine de refus de départ.

12.3 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES AVANT LE DÉPART

1) À la sortie des vérifications administratives, les équipages auront 30 minutes pour se présenter aux vérifications techniques.
Au-delà de ses 30 minutes, tout retard sera sanctionné ainsi :

a) 50€ pour la 1ère heure de retard entamée
b) 80€ pour les suivantes.

2) À l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront placés en Parc Fermé. Au contrôle final des vérifications techniques, les équipages recevront un carton de pointage avec un temps imparti pour se présenter au Parc Fermé à Monaco.
Tout retard sur l'heure d'entrée au Parc Fermé sera sanctionné ainsi :

a) 50€ pour la 1ère heure de retard entamée
b) 80€ pour les suivantes.

Les véhicules devront être présentés aux vérifications techniques, avec les supports, câblages et antennes des différents matériels de sécurité montés, prêts à recevoir les systèmes (Tripy S®, Iritrack®). Tout manquement à cette règle entraînera une pénalisation de 150€ par matériel non installé.

3) Les Iritrack® et Tripy S® devront impérativement être connectés directement à la batterie pour un fonctionnement possible moteur coupé. Dans le cas contraire, le concurrent devra mettre son véhicule en conformité pour pouvoir passer les vérifications techniques.
Le coupe-circuit principal du véhicule doit agir sur le positif mais le Tripy S® doit être branché en direct.

4) Les véhicules devront être présentés aux vérifications techniques en condition de course. Aucune intervention ne sera autorisée entre la fin des vérifications et l'entrée en Parc Fermé.
Pendant les éventuelles attentes aux vérifications techniques, le moteur du véhicule doit être éteint.

5) Tout véhicule qui apparaîtrait non conforme ou non adapté aux normes du rallye lors des vérifications techniques, pourrait être soit changé de groupe, soit refusé au départ (décision du Collège).
Dans ce dernier cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

6) Pendant leur attente dans l'aire de contrôle technique comme à l'extérieur de celle-ci les moteurs devront être arrêtés.

ART 13. ZONE D'ASSISTANCE/BIVOUAC

La zone du Bivouac sera déterminée par un cercle fictif dont le centre sera le PC du Rallye, structure mise en place par l'organisateur et où seront installés obligatoirement :

1. Un panneau d'affichage officiel.
2. Le PC du Rallye, qui fonctionnera tant qu'un concurrent est encore sur le parcours de l'étape.
3. Le Contrôle Horaire (CH) de l'arrivée d'une étape pourra être jumelé avec le Contrôle Stop (CS) du dernier Secteur Sélectif de Régularité (SSR) de la journée si ce dernier n'est pas situé à plus de 10 km du centre du Bivouac.
4. Le Contrôle Horaire (CH) de départ d'une étape pourra être jumelé avec le Contrôle Horaire (CH) qui précède le départ du premier Secteur Sélectif de Régularité (SSR) de la journée si ce dernier n'est pas situé à plus de 10 km du centre du Bivouac.

Les distances entre chaque Bivouac seront remises aux vérifications administratives dans le Book Concurrents.

13.1 VITESSE DANS LES PARCS D'ASSISTANCE / BIVOUACS

Il est interdit de circuler à vitesse excessive (plus de 20 km/h) et/ou conduite dangereuse dans la zone du Bivouac, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, sur décision du Collège.

13.2 CHANGEMENT DE PNEUS ET DE PIÈCES

Il est interdit de laisser des pneus usagés et/ou pièces sur les Bivouacs sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, sur décision du Collège.

13.3 TYPE DE CARBURANT

Les stations-services de carburant locales seront indiquées sur les road-book course et assistance. Ce carburant devra être réglé dans la monnaie locale. L'organisateur ne peut pas être tenu responsable de la qualité du carburant distribué.

ART 14. PARC FERMÉ

14.1 PERSONNEL AUTORISÉ DANS LE PARC FERMÉ

Pour sortir son véhicule d'un Parc Fermé de départ, de regroupement ou de fin d'étape, l'équipage est autorisé à y pénétrer 30 minutes avant son heure de départ.

14.2 POUSSER UN VÉHICULE DANS LE PARC FERMÉ

La mise en route par remorquage ou par poussée par un autre concurrent encore en course à l'intérieur du Parc Fermé sera pénalisée de 1 minute.

14.3 BATTERIE EXTÉRIEURE

La mise en route des moteurs peut être effectuée au moyen d'une batterie extérieure qui sera apportée et ressortie par un membre de l'équipage sous le contrôle d'un officiel de l'épreuve. Cette batterie ne peut pas être transportée dans le véhicule de compétition

ART 15. RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

15.1 PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les différents classements officieux seront affichés chaque soir au Bivouac à partir de 19h00 à la tente restauration.
L'affichage du classement partiel officieux se fera le lendemain de l'étape considérée. Il deviendra définitif à la fin du délai de réclamation qui se terminera lorsque le premier concurrent en course aura pris le départ de l'étape qui suivra cet affichage.
Étant précisé que le classement deviendra définitif en ce qui concerne les éléments qui ont servi à son élaboration. Ces éléments et eux seuls ne pourront alors faire l'objet d'une quelconque réclamation ultérieure lors de l'affichage du classement final en fin d'épreuve.
Les résultats officiels seront affichés au tableau d'affichage officiel à 19h.

Il y aura un classement séparé par :

- Génération : 1, 2 et 3 ;
- Groupe : 2x4 et 4x4 au sein de chaque Génération ;
- Motorisation : Essence et Diesel au sein de chaque Groupe.

15.2 CLASSEMENT FINAL

Pour figurer au classement final, le concurrent doit apparaitre au classement général de l'épreuve la veille de l'arrivée et prendre le départ du dernier secteur sélectif, effectuer toute l'étape, franchir la ligne d'arrivée et garer son véhicule dans le Parc Fermé avant l'heure limite de fermeture. Tous cas particulier sera traité par le Collège.

Le classement final de l'AFRICA ECO RACE CLASSIC sera établi à la fin de l'étape 12, le samedi 13 janvier 2024.
À l'arrivée de la 12ème étape, tous les véhicules seront mis en Parc Fermé pour les contrôles techniques finaux.
Le Parc Fermé sera libéré sur autorisation du Collège des Commissaires Sportifs après expiration du délai de réclamation.

Les classements officiels de l'AFRICA ECO RACE CLASSIC seront affichés au tableau officiel d'affichage, au dernier Bivouac, le 13 janvier 2024, au plus tard 12h après l'arrivée du 1er véhicule.
Ils deviendront définitifs 30 minutes après leur affichage.

15.3 AMENDES

Les amendes devront être réglées à l'ASA DÉSERT AVENTURES, en espèces et en Euros (€), au Relations Concurrents dans les délais impartis notifiés dans les articles concernant l'amende.

15.4 REMISE DES PRIX DE L'ÉPREUVE

Les trophées seront remis aux vainqueurs lors de la cérémonie officielle au Lac Rose, le 14 janvier 2024.

ART 16. RÉCLAMATIONS ET APPELS

16.1 CAUTION DE LA RÉCLAMATION

Montant de la caution : 1000€
Le montant de la caution devra être réglée en espèces.

16.2 APPELS

Le montant de l'appel national est de 3300€.

ANNEXES

ANNEXE - RÈGLEMENT TECHNIQUE CLASSIC

COMMISSAIRE TECHNIQUE

Denis BÉTHOUX
Tél. +33 685 22 28 10
E-mail : denis.bethoux@wanadoo.fr

A. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

A.1 ARCEAUX
Un véhicule original d'époque peut garder son arceau d'époque (arceaux aluminium interdits)
Tour autre véhicule type réplique soit suivre les indications dans l'annexe en fin de ce document.

A.2 SIÈGES
Baquets obligatoires aux normes FIA (toutes normes acceptées).

A.3 HARNAIS
Obligatoires aux normes FIA (toutes normes acceptées).

A.4 RÉSERVOIR
Standard, libre.
Clapet de mise à l'air avec système à bille étanche anti-renversement SI réservoir supplémentaire avec remplissage par goulotte par le toit.

A.5 CASQUE*
Casque homologué FIA ou SNEL (toutes normes acceptées).

A.6 COMBINAISON
Homologuée FIA (toutes normes acceptées).

A.7 CHAUSSURES ET SOUS-VÊTEMENTS*
Fortement recommandés

** tout le matériel aux normes FIA en vigueur est fortement recommandé et accepté.*

A.8 EXTINCTEURS
Deux (2) extincteurs de capacité 2 kg ou 2,4 litres avec fixations métalliques à dégagement rapide, installés dans l'habitacle facilement accessible.

Un autocollant E rouge sur rond blanc réglementaire indiquant la position des extincteurs :

A.9 PARE-BRISE
Obligatoirement en verre feuilleté.

A.10 BAVETTES
Obligatoires aux roues arrière en matériau semi-rigide, hauteur du sol 35 cm

A.11 ROUES DE SECOURS
Deux (2) roues de secours obligatoires

A.12 COUPE-CIRCUIT EXTÉRIEUR
Obligatoire.

La commande doit être clairement indiquée avec un autocollant extérieur réglementaire, triangle bleu avec éclair rouge :

A.13 ÉCLAIRAGE ADDITIONNEL
Libre mais seuls les phares supplémentaires de forme ronde sont acceptés (barres LED interdites).
Les ampoules LED dans les optiques d'origine sont acceptées.

A.14 FEUX ROUGES ARRIÈRES SUPPLÉMENTAIRES
Fortement recommandés ; positionnés en hauteur (minimum 1,20 m du sol). Possibilité de les coupler avec un rappel des feux de stop.

A.15 INSTRUMENTS DE NAVIGATION
Libre pour le pilote comme pour le copilote.

A.16 ANNEAUX DE REMORQUAGE
Anneaux de prise de remorquage avant et arrière, clairement visible de couleur rouge, jaune ou orange.
Diamètre intérieur minimal de 50 mm.

A.17 FIXATION SUPPLÉMENTAIRE CAPOT ET MALLE ARRIÈRE
Le capot et la malle arrière doivent comporter un système de fixation extérieure supplémentaire (type goupille ou attache caoutchouc).

A.18 ÉQUIPAGE
Les noms, prénoms, groupes sanguins et drapeaux de nationalités doivent être inscrits côté droit et gauche du véhicule.

B. MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

B.1 LISTE
- Une (1) trousse médicale de 1er secours ;
- Une (1) réserve d'eau de 5 litres / personne ;
- Un (1) Camel Back / personne ;
- Une (1) couverture de survie ;
- Une (1) sangle de remorquage de 2T minimum.

C. MATÉRIEL DE SÉCURITÉ ET DE NAVIGATION À LOUER

C.1 IRITRACK®
À commander auprès de : Auto/SSV Course, Classic & Raid - Presse sur Piste - Africa Eco Race - ESHOP Marlink Events
Les antennes et câbles devront être montés, près à recevoir l'appareil aux vérifications.

C.2 TRIPY S®
L'appareil sera facturé directement par l'organisation et livré au vérifications.
Notice de Montage : TRIPY-S

APPENDIX - CLASSIC TECHNICAL REGULATIONS

TECHNICAL STEWART

Denis BÉTHOUX
Phone +33 685 22 28 10
E-mail : denis.bethoux@wanadoo.fr

A. COMPULSORY EQUIPMENT

A.1 ROLLCAGE
An original vehicle can keep its original rollcage (rollcage in in aluminium are prohibited)
Any other vehicle, replica type, must follow the appendix at the end of this document.

A.2 SEATS
Compulsory FIA norms (all norms accepted).

A.3 HARNESS
Compulsory FIA norms (all norms accepted).

A.4 FUEL TANK
Standard, free.
Breather valve with compulsory ball type sealed in case of roll-over IF additionel tank with filling by chute from the roof.

A.5 HELMET*
Homologated FIA or SNEL (all norms accepted).

A.6 OVERALL SUIT
Homologated FIA (all norms accepted).

A.7 SHOES AND UNDERWEAR*
Strongly recommanded.

** all safety equipment to FIA standards currently in forrce strongly recommanded and accepted.*

A.8 EXTINGUISHERS
Two (2) fire extinguishers with a capacity of 2 kg or 2.4 liters with quick-release letal fixings installed if the easily accessible passenger compartment.

One exterior sticker marked E on a round white regulatory background indicating the positioning of the fire extinguishers :

A.9 WINDSCREEN
Compulsory laminated glass.

A.10 MUD FLAP
Compulsory on the rear wheels in semi-rigid material, height from the ground : 35 cm

A.11 SPARE WHEELS
Two (2) spare wheels compulsory.

A.12 CIRCUIT BREAKER
Compulsory.

Actuation must be clearly indicated with a sticker, blue triangle with red lightning :

A.13 ADDITIONAL LIGHTNING
Free but only additional round headlight are accepted (LED bars prohibited).
LED bulbs with original optics are accepted.

A.14 ADDITIONAL REAR RED LIGHT
Highly recommanded. Postioned at height (minimum 1.20 m from the ground).
Possibility to twin them with a red stop light.

A.15 NAVIGATION INSTRUMENTS
Free for the pilot and the co-driver.

A.16 TOWING-EYE
Front and rear towing-eye, red, yellow or orange color.
Inside diameter : 50 mm minimum.

A.17 ADDITIONAL HOOD / REAR TRUNK FIXING
The hood and the rear trunck must include an additional external fixing system (pin or rubber fastener type).

A.18 CREW
Surnames, first names, blood groups and nationality flags must be written on the right and left side of vehicle.

B. COMPULSORY SECURITY MATERIAL

B.1 LIST
- One (1) medical kit 1st aid ;
- One (1) water reserve of 5 liters / person ;
- One (1) Camel Back / person ;
- One (1) survival blanket ;
- One (1) towing rope for 2T minimum.

C. COMPULSORY SAFETY MATERIAL TO RENT

C.1 IRITRACK®
À commander auprès de : Auto/SSV Course, Classic & Raid - Presse sur Piste - Africa Eco Race - ESHOP Marlink Events
Les antennes et câbles devront être montés, près à recevoir l'appareil aux vérifications.

C.2 TRIPY S®
L'appareil sera facturé directement par l'organisation et livré au vérifications.
Notice de Montage : TRIPY-S

ARCEAUX (1/2) / ROLLCAGE (1/2)

ARCEAU PRINCIPAL / MAIN ROLLBAR

2 possibilités : tube 50 mm x 2 mm ou 45 mm x 2,5 mm / *2 possibilities : pipe 50 mm x 2 mm or 45 mm x 2,5 mm*

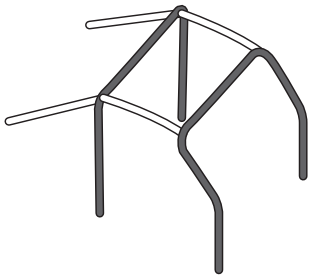
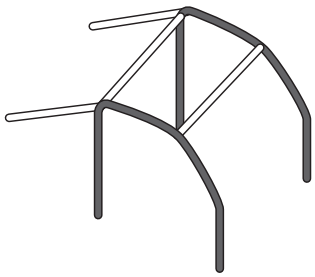
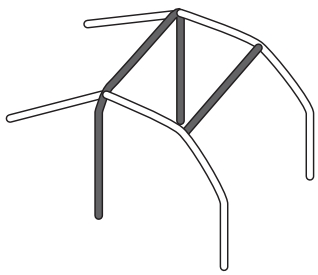

ENTRETOISES DIAGONALES ARCEAU PRINCIPAL / DIAGONAL MEMBERS ON MAIN ROLLBAR

2 possibilités : tube 40 mm x 2 mm ou 38 mm x 2,5 mm / *2 possibilities : pipe 40 mm x 2 mm or 38 mm x 2,5 mm*

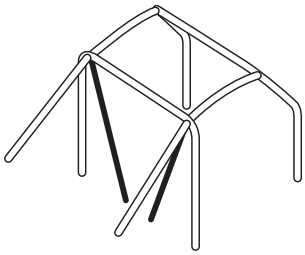
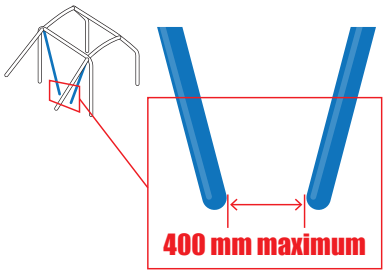

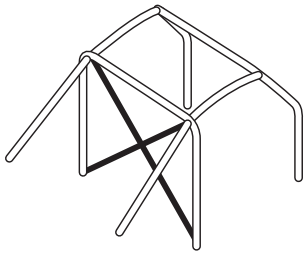

ENTRETOISES DE PORTES / DOOR BARS

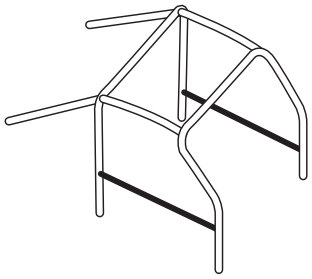
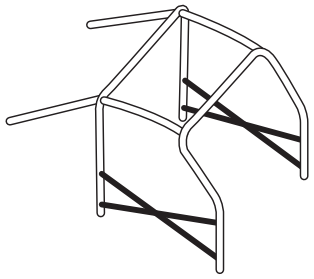

ENTRETOISE TRANVERSALE AVANT / FRONT TRANSVERSE MEMBER

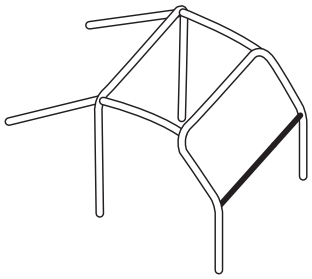

RENFORTS DE TOIT / ROOF REINFORCEMENTS

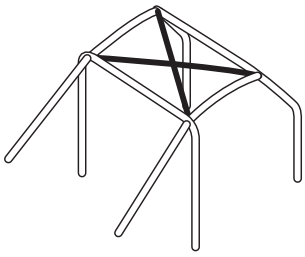
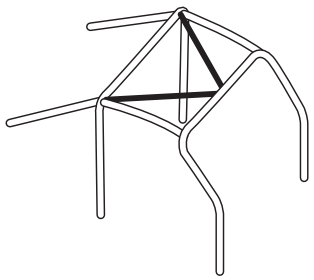
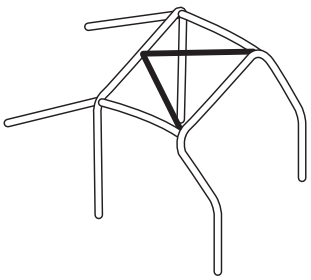

RENFORTS MONTANTS DE PARE-BRISE / WINDSCREEN REINFORCEMENTS

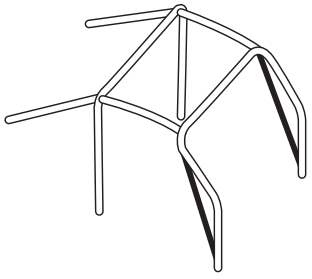

Recommandé / *Recommanded*

ARCEAUX (2/2) / APPENDIX (2/2)

Connections démontables de ce type possibles / *Dismoulable joints possible like these types*

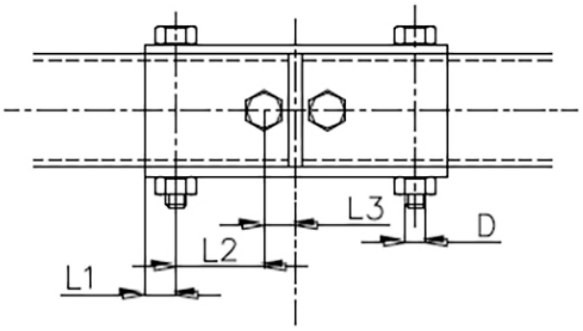

L1=L3 > 18 mm
L2 ≥ 36 mm
D ≥ 8 mm

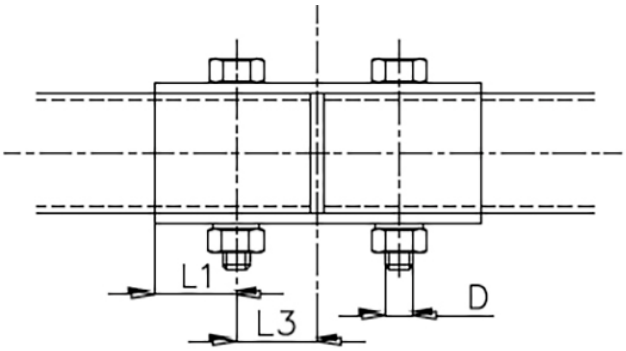

L1=L3 > 36 mm
D ≥ 10 mm

ANNEXE - PLAQUES, NUMÉROS ET PANNEAUX PUBLICITAIRES

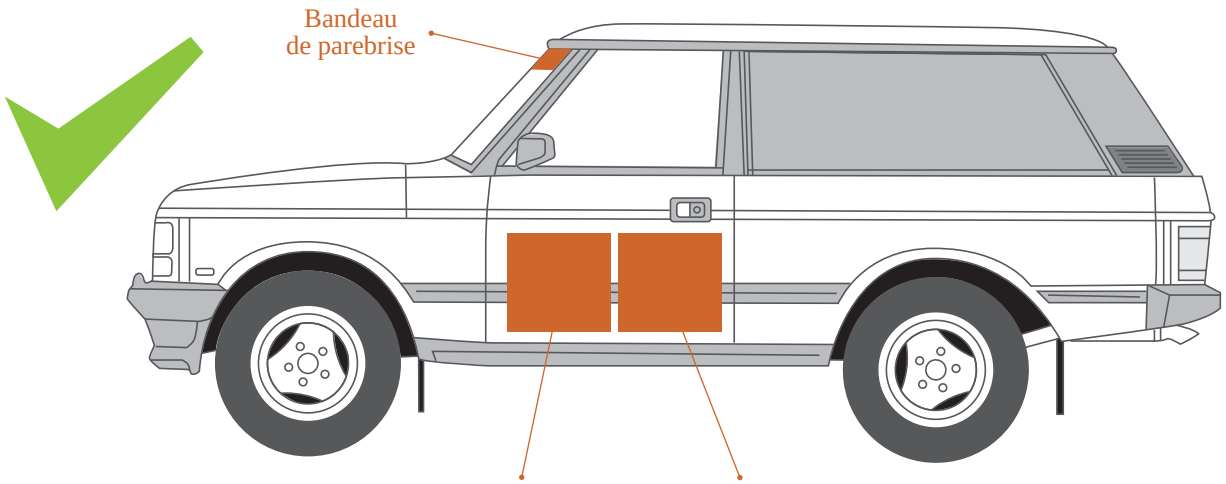

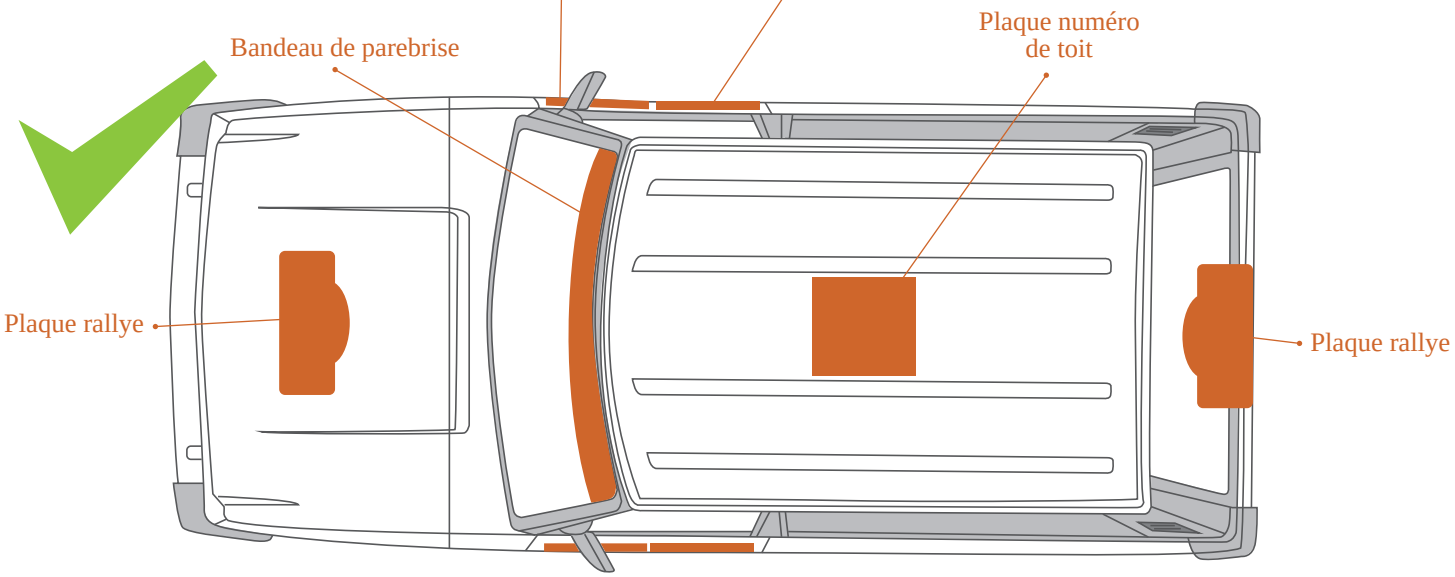

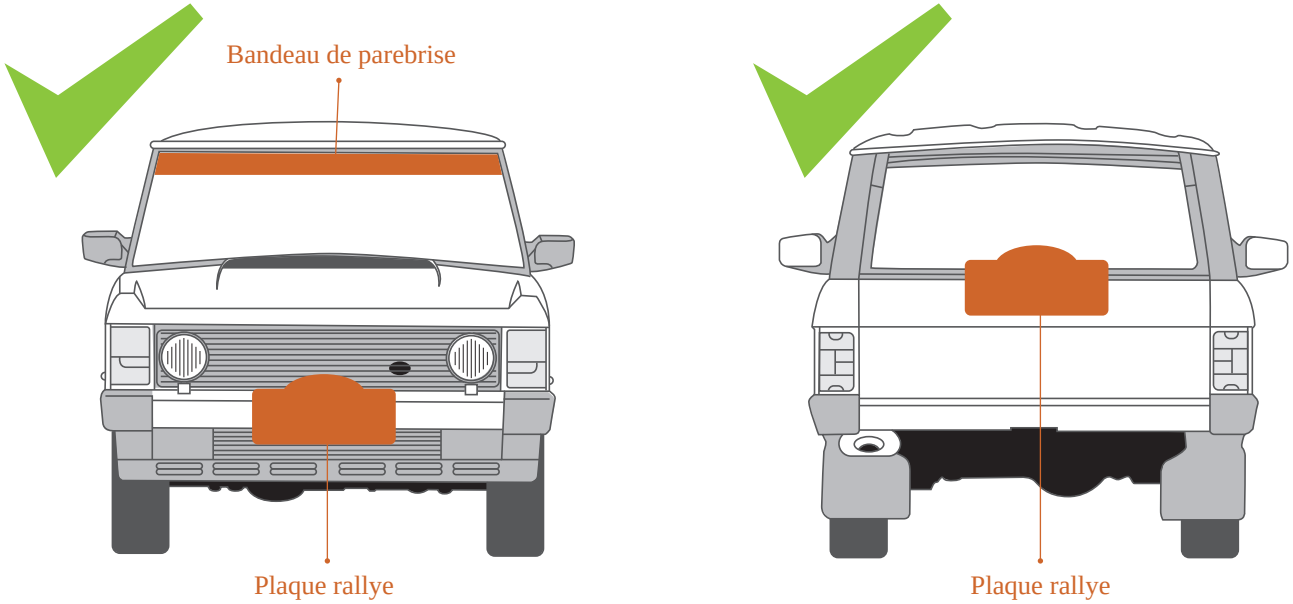

Annexe IV

Appareil GPS de contrôle et de chronométrage « Tripy-S »

DESCRIPTIF DU GPS Tripy-S

Avant la première zone de régularité, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY-S (largeur: 12 cm; hauteur: 8 cm; profondeur avec velcro: maximum 3 cm)
2. un câble d'alimentation pour raccorder le Tripy-S au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur : environ 2m)
3. quatre morceaux de velcro de fixation permettant de coller le Tripy-S au pare-brise.

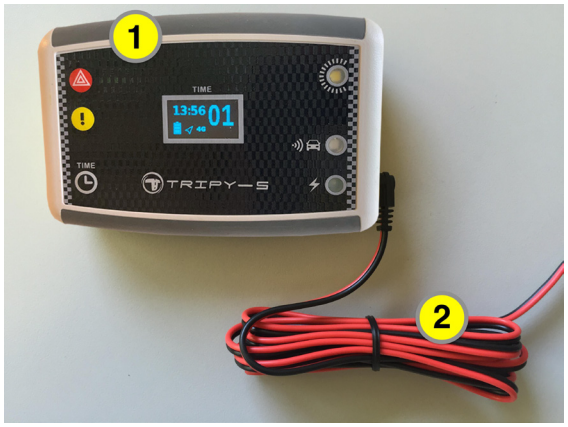

Le GPS Tripy-S, sera posé et vérifié par un technicien.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique par vos soins :
Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy-S. Ce câble d'alimentation électrique (6V ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie du véhicule sans passer par un coupe circuit afin de fournir une alimentation permanente 24/7. Le câble doit avoir les caractéristiques suivantes:

- La connexion d'alimentation que vous fournissez devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section d'environ 1 mm2.
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de 1 à 5 Ampères installé au plus proche du départ batterie. Nous vous conseillons un porte fusible automobile comme sur la photo ci-dessous (éviter les fusibles tubulaire en verre qui sont peu fiable).
- Votre câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy-S à l'aide d'un velcro.
- A son extrémité côté habitacle, votre câble d'alimentation devra être équipé d'un connecteur mâle en T équipé de deux cosses plate femelle 6,3mm (description ci-après)
  - Connecteur de marque Würth composé d'un boîtier mâle en T en plastique blanc et de deux cosses plates femelles 6,3mm X 8mm.
  - Boîtier plastique mâle : Würth ref 0555 100 23
  - Cosses plates femelle 6,3mm avec ergot : Würth ref 0558 991 7
- Attention de bien respecter la position du positif et du négatif sur le connecteur comme indiqué sur la photo ci-dessous.

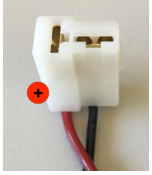

Boîtier mâle / Male housing

Cosses femelle / Female blades

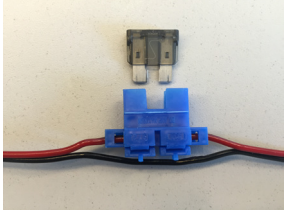

Porte fusible automobile / Automotive fuse holder

Appendix IV

Control and Time keeping GPS device « Tripy-S »

GPS DESCRIPTIION

Before the first regularity test, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which permanently checks your itinerary, checks your speed and accurately records the time at checkpoints.

This system is composed of:

1. a Tripy-S GPS device (width: 12 cm; height: 8 cm; depth including scratch: approx. 3 cm)
2. a power cable to connect Tripy-S device to the power cable of your vehicle (cable length : approx 2m)
3. Four pieces of scratch to stick the Tripy-S to the windshield

The Tripy-S GPS device will be installed & checked by a technician.

VEHICLE ARRANGEMENT

Installing electrical power supply cable through your care:
Fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy-S GPS system. This electrical cable (6V or 12V) must be connected directly from the vehicle vehicle's battery in order to provide a continuous power supply (24/7). The cable must complies to the following technical specifications:

- The power supply connection you must provide will be made with a cable consisting out of two conductors with an approx 1 mm2 section.
- The positive + (indicated by a red conductor) must be protected by a 1 to 5 Amperes fuse installed as near as possible from the battery. We advice you to use quality automotive fuse (avoid tubular glass fuses that are unreliable)
- Your power cable must arrive in the cockpit, near the windscreen, co-pilot side, where the Tripy-S GPS will be installed using scratch.
- In the cabin, the end of your power cable must be terminated with a male 2 way « T » cable connector housing fitted with two 6,3 mm female blades connectors (connector technical description here below).
  - Würth connector composed of two parts : a white male « T » connector housing and two female 6,3mm blades connector of 6,3mm
  - White T connector housing : Würth ref 0555 100 23
  - Female blade connector of 6,3mm : Würth ref 0558 991 7
- Please take care to place positive wire at the right position in the connector as shown on picture below.

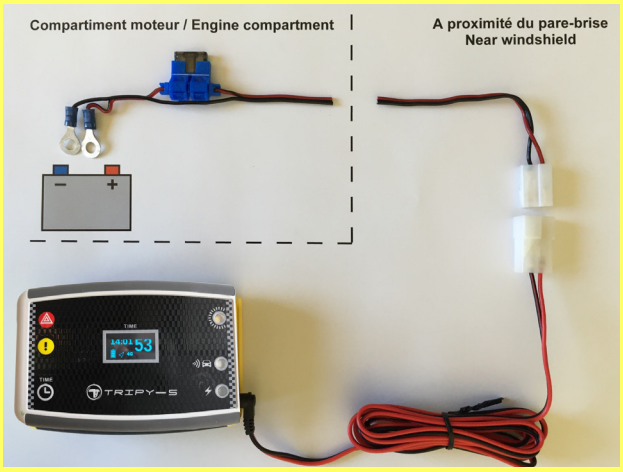

Vous pouvez trouver ces connecteurs dans les boutiques Würth outillage (souvent avec des quantités minimum de 10 pièces).

Le connecteur est également disponible à la pièce chez AES (https://www.autoelectricsupplies.fr) sous la référence 050107 (paire de boîtiers plastique mâle et femelle) et 050203 (cosses femelles à sertir 6,3mm avec ergot).

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy-S est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

Position du GPS Tripy-S dans le véhicule :

- Lors de la pose du GPS Tripy-S, le technicien positionnera l'appareil dans la bande supérieure du pare-brise de votre véhicule comme illustrée ci-dessous. Vous pourrez choisir l'emplacement qui vous convient le mieux à l'intérieur de cette zone. Aucun autre emplacement n'est autorisé (vide poche, vitres latérale etc...).

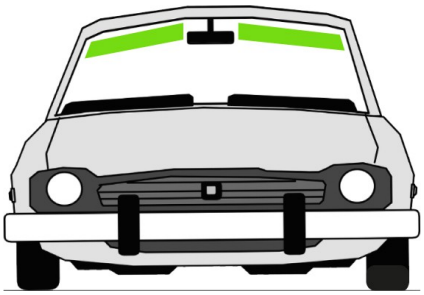

- La face arrière du GPS Tripy-S doit obligatoirement se trouver contre le pare-brise (la face avant avec l'écran vers le pilote/co-pilote).
- Aucun autre équipement électronique ne peut se trouver à moins de 50cm du GPS Tripy-S.
- Le câble d'alimentation du Tripy-S (2m de long) sera connecté à l'une de ses extrémités au câble d'alimentation permanente que vous aurez préparé (comme expliqué précédemment) et à l'autre extrémité dans le GPS Tripy-S (côté droit comme illustré sur la photo en première page). Vous devez donc prévoir de quoi fixer se câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

Une fois le matériel installé et testé :
Une fois le matériel totalement installé par le technicien Tripy, il ne peut en aucun cas être débranché ni quitter le véhicule et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy-S de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy-S a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Au moment de la pose du GPS Tripy-S dans votre véhicule, l'un des deux membres de l'équipage devra remplir un document de caution et présenter une carte de crédit garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de 500 €.

A la fin de l'épreuve, le système GPS Tripy-S et son câble d'alimentation devront être restitué aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS Tripy-S pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 5 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation du montant de la caution.

You can find these connectors in Würth tooling shops (often with minimum order quantities of 10 units).

This connector is also available by one unit at AES (https://www.autoelectricsupplies.com) - reference 050107 (kit of male + female plastic housing) + reference 050203 (female blades 6,3mm).

This power supply must be **PERMANENT, 24 h/day**, for the duration of the whole rally, including when the vehicle resides in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy-S GPS consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

Locating the Tripy-S GPS inside the vehicle :

- When installing the Tripy-S GPS, the technician will place the device in the upper area of the windshield (allowed area shown in green in the picture below). Inside this allowed area, you can choose the location that suits you best. No other location is allowed (stowage compartment, side windows etc ...).

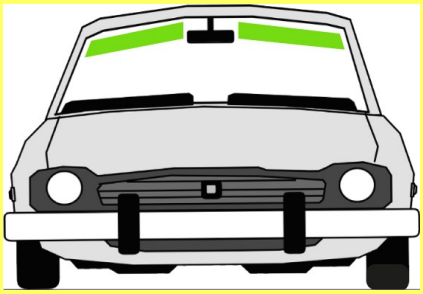

- The rear side of the Tripy-S GPS must be positioned on the windscreen (the front side with the LCD screen toward of the driver / co-driver).
- No other electronic equipment can be within 50cm of the Tripy-S GPS.
- The Tripy-S power cable (length =2m) will be connected to the permanent power cable you have prepared (as explained above) and to the other end on the Tripy-S GPS (right side as shown on the photo on the first page). You must therefore foresee something to hook the cable on the windshield post so that it does not risk hanging and disrupting you during the rally.

Once the GPS system has been installed and tested:
Once the Tripy-S GPS system has been completely installed and tested by the technician, it may not be disconnected and taken away from the car until after the arrival of the final leg. The organizer must be able to communicate by radio with the Tripy-S equipment during day and night. Whenever a vehicle does not respond because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or incorrectly powered, the competitor will be penalized.

DEPOSIT / RESTITUTION

Just before the Tripy technician installs the Trippy-R GPS in your vehicle, one of the two team members must present a credit card and fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The amount of the deposit is 500 €.

The Tripy-S GPS system and his power cable must be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers who are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. Under all circumstances, the return of the GPS system must be made to the organizer not later than 5 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as « not returned » and shall be invoiced according to the amount of the deposit.